



Recours après sanction disciplinaire

Par **Boubou59**, le **15/10/2014** à **16:55**

Bonsoir infirmiere depuis 14 ans actuellement en fonction dans une maison d enfants ,je suis passer en conseil de discipline ou des faits ont été reprochés suite a un arrêt maladie pour un congé de maternité car j ai eu du retard dans mon travail ,je n ai jamais eu d incidences durant ma carrière , la j ai pu démonter la majorité des faits reproches et j ai qd même 3 mois sans salaire.Si je fais appel au tribunal puis je avoir une sanction plus lourde?

Par **P.M.**, le **15/10/2014** à **17:28**

Bonjour,

S'agissant apparemment d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **Boubou59**, le **15/10/2014** à **21:44**

Bonsoir oui c la fonction publique et je me suis fait représenter par les syndicats je souhaite faire appel mais mes craintes sont d avoir une sanction plus lourde même si je sais qu il y'a eu beaucoup de barrages à mes requêtes .cordialement

Par **P.M.**, le **15/10/2014** à **22:22**

Donc il faudrait demander aux même syndicats ce qu'ils en pensent comme je vous l'ai suggéré...

A mon avis, le Tribunal Administratif ne pourrait que confirmer ou annuler la sanction sans pouvoir pas la modifier mais je préférerais que vous demandiez confirmation car je ne suis pas spécialiste du statut de droit public...